

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 1 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Northland BREAK THRU**

Code(s) du produit : C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Huile pénétrante rapide pour les pièces gelées et rouillées.
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique

: Mélange de: huile minérale lubrifiante; Propulseur; Cétones; Sels de sodium

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

NLS Products

Box 790, 1 Lakewood Crescent
Bobcaygeon, ON, Canada
K0M 1A0

No. de téléphone du fournisseur : (705) 732-2321

No. de téléphone en cas d'urgence

: INFOTRAC - (800) 535-5053 (Intra É.-U. continental); (352) 323-3500 (Extérieur É.-U.)

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide clair pratiquement jaune contenu dans un contenant aérosol pressurisé. Odeur légèrement aromatique.

Dangers les plus importants:

Aérosol extrêmement inflammable. Peut être enflammé par une flamme ouverte. Les contenants fermés sous pression risquent d'exploser en cas d'exposition à la chaleur excessive durant une longue période de temps.

Provoque des lésions oculaires graves. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification dangereuse:

Aérosol inflammable - Catégorie 1

Gaz sous pression

Domage/irritation de l'œil - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur
DANGER!

Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque des lésions oculaires graves.

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 2 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer.

Éviter de pulvériser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'allumage.

Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protéger du soleil. Éviter l'exposition à des températures excédant 50°C/122°F.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Risque d'être légèrement irritant pour la peau et le système respiratoire. En concentrations extrêmement élevées, risque de provoquer des symptômes de dépression du système nerveux central. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Huile minérale	64742-52-5	71,783
Propane	Diméthylméthane Propyl hydride	74-98-6	10,335
cyclohexanone	Cyclohexyl cétone Kétohexaméthylène	108-94-1	7,14
Isobutane	2-méthylpropane Triméthylméthane	75-28-5	4,665
Sulfonate de pétrole	Sulfonate de pétrole de sodium Acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium	68608-26-4	3,34

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau* : En cas de contact cutané, laver avec du savon et de l'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 3 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Provoque des lésions oculaires graves. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'œdème et une sensation de douleur. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Risque d'être légèrement irritant pour la peau et le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires. Les symptômes peuvent inclure une légère rougeur et de l'enflure. En concentrations extrêmement élevées, risque également de causer la nausée, le vomissement, des étourdissements et autres symptômes de dépression du système nerveux central.
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Dioxyde de carbone (CO₂); chimique sec; Mousse résistant à l'alcool

Agents extincteurs inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Le produit risque de flotter et de s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Ce produit est contenu sous pression et peut éclater lorsqu'il est exposé à la chaleur et aux flammes.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Aérosol inflammable. - Catégorie 1

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone; Hydrocarbures; oxydes de soufre; oxydes de phosphore; Oxydes d'azote (NO_x); Hydrocarbures polycycliques aromatiques; Autres composés organiques non identifiés.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Protégez le personnel contre l'évacuation ou la rupture des contenants. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau et le sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: cyclohexanone (5000 lbs / 2270 kg)

Au Canada: Communiquer avec les agences environnementales locales et provinciales pour assistance et/ou pour les exigences de déclaration.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières, les brouillards ou les vapeurs. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Éviter de pulvériser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'allumage. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Toujours remettre le capuchon après l'utilisation. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Défense de fumer. Protéger du rayonnement solaire. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits.

Substances incompatibles

- : Oxydants forts; Composés halogénés; Acides forts; Des bases fortes

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
	<u>Nom chimique</u>			
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m ³ (comme bruite d'huile minérale) (inhalable)	P/D	5 mg/m ³ (comme bruite d'huile minérale)	P/D
Propane	P/D	P/D	1000 ppm (1800 mg/m ³)	P/D
cyclohexanone	20 ppm (peau)	P/D	50 ppm (200 mg/m ³)	P/D
Isobutane	1000 ppm (comme 'Butane, tous les isomères')	P/D	P/D	P/D
Sulfonate de pétrole	P/D	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Veiller à une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter selon besoins: Lunettes de sécurité à protection intégrale; Lunettes de sécurité avec protections latérales. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter de respirer les poussières, les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 6 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	: Liquide clair pratiquement jaune contenu dans un contenant aérosol pressurisé.
Odeur	: Odeur légèrement aromatique.
Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D
Point de fusion/point de congélation	: P/D
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	: 130,03°C (266,1°F) (concentré) (estimation)
Point d'éclair	: 44°C (111°F) (concentré)
Point d'éclair, méthode	: coupelle fermée
Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)	: P/D
inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D
Propriétés comburantes	: Aucun à notre connaissance.
Propriétés explosives	: Aérosols sensibles aux chocs. Les contenants fermés sous pression risque d'exploser en cas d'exposition à la chaleur excessive durant une longue période de temps.
Tension de vapeur	: 276 - 345 kPa (40 - 50 psi)
Densité de vapeur	: > 1 (Air = 1.0)
Densité relative / Poids spécifique	: 0,72 - 0,89 (concentré)
Solubilité dans l'eau	: Insoluble.
Autres solubilité(s)	: P/D
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Température d'auto-inflammation	: P/D
Température de décomposition	: P/D
Viscosité	: 55 mm ² /sec @ 40°C (104°F) (concentré)
Matières volatiles (% en poids)	: 8,085%
Composés organiques volatils (COV)	: P/D
Pression absolue du récipient	: P/D
Distance de projection de la flamme	: > 45 cm, < 100 cm
Autres observations physiques/chimiques	: Chaleur chimique de combustion: P/D

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 7 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : N'est normalement pas réactif.
- Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.
- Risque de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Sources directes de chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
- Matériaux incompatibles** : Oxydants forts; Composés halogénés; Acides forts; Des bases fortes
- Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

- Voies d'entrée - inhalation** : OUI
- Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI
- Voies d'entrée - ingestion** : OUI
- Voies d'exposition - absorption cutanée** : OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Risque de causer une légère irritation transitoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires. En concentrations extrêmement élevées, risque également de causer la nausée, le vomissement, des étourdissements et autres symptômes de dépression du système nerveux central.

Signes et symptômes - ingestion

- : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête).

Signes et symptômes - peau

- : Risque de causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure une légère rougeur et de l'enflure. Risque d'être absorbé par la peau.

Signes et symptômes - yeux

- : Provoque des lésions oculaires graves. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'œdème et une sensation de douleur. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

Mutagénicité

- : Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

- : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 8 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sensibilisation à la matière : Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des allergènes respiratoires.
Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des un sensibilisateur cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Selon les critères de classification de la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et du règlement canadien SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit n'est pas censé provoquer une toxicité pour certains organes cibles suite à une seule exposition ou à répétitions.

Effets secondaires légers peuvent être vu dans les organes suivants: Yeux; Peau; Système respiratoire; Système digestif; Système nerveux central; Foie; Reins.

Maladies aggravées par une surexposition

: L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:

ETA orale = 18 798 mg/kg

ETA cutanée= 13 165 mg/kg

ETA inhalation (vapeurs) = 148,5 mg/L/4H

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50 (4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	> 5 mg/L (brouillard)	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg
Propane	P/D	S/O (gaz)	S/O (gaz)
cyclohexanone	2639 ppm (10,6 mg/L) (vapeur)	1340 mg/kg	940 mg/kg
Isobutane	368 000 ppm (souris)	S/O (gaz)	S/O (gaz)
Sulfonate de pétrole	> 1,9 mg/L (aérosol) (Aucune mortalité)	> 5000 mg/kg	> 5000 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 9 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	> 100 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Propane	74-98-6	S/O	S/O	S/O
cyclohexanone	108-94-1	527 - 732 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Isobutane	75-28-5	S/O	S/O	S/O
Sulfonate de pétrole	68608-26-4	> 100 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	10 mg/L	Aucun(e).
Propane	74-98-6	S/O	S/O	S/O
cyclohexanone	108-94-1	> 100 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)	P/D	Aucun(e).
Isobutane	75-28-5	S/O	S/O	S/O
Sulfonate de pétrole	68608-26-4	> 100 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	> 1000 mg/L/96hr (algues vertes)	≥ 100 mg/L/72hr	Aucun(e).
Propane	74-98-6	S/O	S/O	S/O
cyclohexanone	108-94-1	> 100 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	≥ 100 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).
Isobutane	75-28-5	S/O	S/O	S/O
Sulfonate de pétrole	68608-26-4	> 100 mg/L/72hr (algues vertes)	1000 mg/L/96hr	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

- : Le produit lui-même n'a pas été testé.
- Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: cyclohexanone.
- Contient les substances chimiques suivantes, qui sont considérées comme intrinsèquement biodégradables: distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités.
- Contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables: Sulfonate de pétrole.

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 10 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Potentiel de bioaccumulation**

- : Le produit lui-même n'a pas été testé. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	3,9 - 6 (calculé)	P/D
cyclohexanone (CAS 108-94-1)	0,0805	2,4
Isobutane (CAS 75-28-5)	2,76 (calculé)	27 (estimé)
Sulfonate de pétrole (CAS 68608-26-4)	P/D	3 (estimé)

Mobilité dans le sol : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Manipulation en vue de l'élimination**

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 11 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1950	AEROSOLS	2.1	Aucun(e)	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				
Les États-Unis (DOT)	UN1950	Aerosols	2.1	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg.				
ICAO/IATA	UN1950	Aerosols, flammable	2.1	Aucun(e)	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	Consulter les consignes d'emballage pertinentes avant d'expédier cette matière. Réviser les divergences d'états et d'exploitants avant l'expédition de cette matière.				
IMDG	UN1950	AEROSOLS	2.1	Aucun(e)	
IMDG Informations supplémentaires	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 12 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	oui	Aucun(e).	Aucun.	non	S/O
Propane	74-98-6	oui	Aucun(e).	Aucun.	non	S/O
cyclohexanone	108-94-1	oui	5000 lb/ 2270 kg	Aucun.	non	S/O
Isobutane	75-28-5	oui	Aucun(e).	Aucun.	non	S/O
Sulfonate de pétrole	68608-26-4	oui	Aucun(e).	Aucun(e).	non	S/O

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes:

Dangers physiques (Aérosol inflammable; Gaz sous pression)

Dangers pour la santé (Dommages de l'œil).

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Propane	74-98-6	Non	S/O	Non	oui	oui	oui	oui	oui
cyclohexanone	108-94-1	Non	S/O	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Isobutane	75-28-5	Non	S/O	Non	oui	Non	oui	oui	Non
Sulfonate de pétrole	68608-26-4	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): Ce produit contient les substances suivantes figurant sur l'INRP:

Propane (Partie 5, substances individuelles)

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 13 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECS</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>New Zealand IOC</u>
distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	265-155-0	Présent	Présent	(9)-1689	KE-12543	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Propane	74-98-6	200-827-9	Présent	Présent	(2)-3	KE-29258	Présent	HSR001010
cyclohexanone	108-94-1	203-631-1	Présent	Présent	(3)-2376	KE-09188	Présent	HSR001112
Isobutane	75-28-5	200-857-2	Présent	Présent	(2)-4	KE-24865	Présent	HSR001003
Sulfonate de pétrole	68608-26-4	271-781-5	Présent	Présent	(8)-424; (9)-1739; (9)-1780	KE-32519	Présent	HSR003545

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- ETA: Estimation toxicité aiguë
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- EPA: Environmental Protection Agency
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- IBC: Conteneur pour vrac
- IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
- IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
- La COI : inventaire de produits chimiques
- KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
- KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MA: Massachusetts
- MN: Minnesota
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NJ: New Jersey
- NOEC: Concentration sans effet observé
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PA: Pennsylvania

Northland BREAK THRU

C5 (145 g); C10 (370 g); BT60SC; BT60BP

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 01/16/2018

Page 14 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
FDS: Fiche de données de sécurité
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2017.
2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2017.
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2017 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiches signalétiques du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du mars 2015.
6. California Proposition 65 List - version du 15 décembre 2017.
7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2017.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 01/16/2018

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p>Préparée pour: NLS Products Box 790, 1 Lakewood Crescent Bobcaygeon, ON, Canada K0M 1A0 Téléphone: (705) 738-2321 Adresser toutes les requêtes à: NLS Products</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par NLS Products et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et NLS Products n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et NLS Products.